

*Accords fiscaux—Loi*

● (1600)

À son arrivée au pouvoir, le 17 septembre 1984, notre gouvernement a dû mettre en place un plan étalé sur plusieurs années, parce que nous ne pouvions pas nous sortir du jour au lendemain du gâchi que les libéraux avaient mis des années à créer. Nous savons qu'il nous faudra plusieurs années. Nous devons mettre en place un plan nous permettant de maintenir les dépenses sociales nécessaires tout en assainissant nos finances. Nous l'avons fait. Nous avons annoncé des mesures en ce sens à trois occasions importantes, soit dans l'énoncé économique de 1984, dans le budget de 1985 et dans celui de 1986. La plupart des éléments de ce plan sont maintenant en place. Si vous examinez les prévisions, vous constaterez que la tendance commencera à se renverser vers 1990-1992. Notre situation financière sera alors assainie.

Le projet de loi garantit des paiements plus substantiels aux provinces au titre des soins de santé et de l'enseignement supérieur. Il ne réduit pas du tout les montants. C'est un subterfuge utilisé par les députés d'en face. Rien n'est moins vrai que cela, parce que nous garantissons par ce projet de loi que les sommes versées aux provinces continueront à augmenter. Les paiements resteront de 50 p. 100, le chiffre magique que nous avons depuis longtemps. Nous ne réduirons pas les montants, je le répète. En fait, les paiements de transfert faits aux gouvernements provinciaux par le gouvernement fédéral en vertu du FPE augmenteront à raison d'environ 1 milliard par an pendant les cinq ou six prochaines années. Pour le moment, les paiements de transfert se chiffrent à 16.7 milliards par an. Au cours de l'année financière 1990-1991, ils atteindront 20.7 milliards par an. Je défie quiconque de l'autre côté de m'expliquer comment cela pourrait être une diminution. Pour moi, c'est une augmentation des transferts aux provinces de 4 milliards par an.

Pendant la période que j'ai mentionnée, les transferts totaux du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux se monteront à quelque 90 milliards, soit une augmentation de 25 milliards par rapport à la période de cinq ans précédente, ce qui représente une augmentation très considérable des sommes mises à la disposition des provinces et territoires.

D'autres députés ont profité de l'occasion pour décrire les effets réels ou imaginaires sur les provinces qu'ils défendent. Je voudrais faire la même chose pour la région du Canada que j'ai l'honneur de représenter.

En 1985-1986, les paiements de transfert aux Territoires du Nord-Ouest, en vertu du financement des programmes établis, se montaient à 31.6 millions. Ce n'est pas autant que pour l'Ontario ou le Québec, mais c'est déjà beaucoup. En 1986-1987, ce montant va passer à 34 millions. C'est donc 2.5 millions de plus, ce qui représente un bon pourcentage d'augmentation. C'est important; peut-être plus pour la région que je représente que pour tout autre partie du pays.

Au cours des 30 dernières années nous avons fait de grands progrès dans le domaine de la santé. Il n'y a pas si longtemps que les principales causes de décès dans cette région étaient la tuberculose et la pneumonie. Maintenant, bien peu de gens en meurent encore. L'espérance de vie a augmenté considérablement. La mortalité infantile a beaucoup baissée. Tout cela grâce au travail assidu et diligent des employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de la Santé du gouvernement territorial et, naturellement, des praticiens du secteur privé. Toutefois, cela ne s'est pas fait sans argent. Tout ceux qui ont vécu dans cette région connaissent l'importance de l'argent fédéral qui a permis de financer cette grande amélioration de la santé dans les territoires. C'est la même chose pour l'enseignement.

Dans beaucoup d'endroits, l'enseignement organisé ne date que d'une génération, deux au plus. Il reste encore du chemin à parcourir. L'argent destiné à l'enseignement supérieur sera d'un intérêt inestimable pour les gens de ma région. C'est un domaine sur lequel nous devons nous concentrer. La façon de vivre a radicalement changé et elle continue à évoluer. Nos jeunes doivent profiter d'un bon enseignement au plus haut niveau si l'on veut qu'ils soient capables de profiter des nouvelles occasions qui se présenteront.

De fait les dispositions financières du projet de loi viennent en aide aux régions les plus défavorisées du Canada. Pour l'année financière 1985-1986, il y aura un versement supplémentaire de péréquation pour les provinces et les territoires les plus démunis qui s'élèvera à environ 285 millions de dollars. Cela montre que le gouvernement fédéral demeure aussi généreux que possible à l'endroit des régions dépourvues. Cela tient de la tradition canadienne que nous nous efforçons d'aider les plus défavorisés. Toutefois, le gouvernement doit tenter d'équilibrer son budget. Tel était le mandat que les Canadiens ont donné au nouveau gouvernement en 1984 parce qu'ils s'étaient rendu compte que sous le gouvernement précédent, nous courions à la ruine.

Si nous examinons le plan financier, nous constatons que d'ici 1990-1991 l'adoption du projet de loi entraînera une épargne de deux milliards par an et que dans l'ensemble durant ces cinq ans, cette épargne sera de l'ordre de 5.5 milliards. Je devrais signaler que les dépenses prévues du gouvernement pour cette année 1990-1991, grâce à une série de stimulants, seront réduites d'environ 27 milliards. La diminution des transferts fédéraux est, à mon avis, tout à fait raisonnable. Je pense qu'on en profitera grâce à une efficacité accrue dans la prestation des services de santé et dans l'enseignement offerts aux Canadiens. Je ne crois pas que cela va causer des privations indues à la population canadienne.